

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1479

12 juin 2015

SOMMAIRE

AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp.	70983	Luxaviation Acquisition S.A.	70969
AB European Infrastructure Subordinated Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp.	70984	Mainfirst Affiliated Fund Managers S.A.	70986
Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux (AMFIE)	70952	Midilux Holdings S.A.	70956
ATOS Invest	70952	M.I.D. Services S.A.	70957
Biochar S.A.	70983	Oleastra S.A. Sicav-Fis	70948
Bliss Lounge Bar S.à r.l.	70992	Oleastra S.A. Sicav-Fis	70947
Buanderie Centrale	70992	Orogen Investment S.A.	70955
Centauro Management S.A.	70956	Parkstadt S.A.	70954
Clavier S.A. SPF	70954	Photona S.A.	70946
Compagnie Européenne d'Entreposages Frigorifiques S.A.	70957	Rasec International Holding	70953
CoreCommodity Strategy Fund	70950	Ravenala Holding S.à r.l.	70971
Cyberinvest SA	70951	RM2 International S.A.	70955
Dolmen International S.A.	70959	RM2 International S.A.	70954
Edge II Holding S.à r.l.	70958	S.A.F.E. SPF S.A.	70961
Hector Sicav	70959	Saphira Development S.A.	70955
I A F A S.A.	70986	Sienna S.A.	70957
Investec Global Strategy Fund	70960	Soleil S. à r.l.	70991
Irama S.A.	70956	SPL Gestion	70947
JPMorgan Specialist Investment Funds	70949	Staer Management S.A.	70990
LEAF	70959	Storm Fund	70946
Luxaviation Acquisition S.A.	70961	TOP Finanzbeteiligungs S.A.	70960
		Triumterra S.A.	70958
		Ulysses	70958
		Venus Investment	70951

Storm Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 173.699.

The board of directors herewith re-invites their Shareholders, in accordance with article 22 of the Company's articles of association (the "Articles") to the

SECOND ANNUAL ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to take place on *29 June 2015* at 11.00 a.m. at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg. Capitalised terms not defined herein have the meaning assigned to them in the Prospectus of the Company.

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the Auditor on the financial statements for the financial year as per 31 December 2014.
2. Approval of the balance sheet as per 31 December 2014 and the profit and loss statement.
3. Remuneration of the Members of the Board of Directors.
4. Discharge of the members of the Board of Directors for the financial year that elapsed.
5. Re-election of the Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to attend the Ordinary General Meeting and for the proper execution of the voting rights, the shareholders will have to deposit their shares at least five (5) day before the meeting. Only those who have submitted written notice of the deposit to the company are admitted to attend the meeting. Each shareholder may be represented by a person who is duly authorized by proxy.

If you cannot attend this meeting, please return the form of proxy duly dated and signed to the Company to the attention of the Fund Set-Up, Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Fax: 00352.22.15.22-500, E-Mail d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu, prior to 25 June 2015. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, June 2015

By order of the Board of Directors,

Board of Directors

Référence de publication: 2015088596/755/30.

Photona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.201.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme PHOTONA S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra devant le notaire Me Cosita Delvaux le *30 juin 2015* à 10 heures du matin, en son étude notariale au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Décision de déléguer entièrement au CA le pouvoir de déterminer à sa discrétion les modalités du remboursement de la créance des actionnaires vis-à-vis de la Société suite à la réduction de capital social de la Société qui a été réduit à concurrence de EUR 76.860.600 (soixante-seize millions huit cent soixante mille six cents Euros), pour l'amener d'un montant de EUR 90.032.000 (quatre-vingt-dix millions trente-deux mille Euros) à EUR 13.171.400 (treize millions cent soixante et onze mille quatre cents Euros) (le Remboursement Effectif), en ce compris les paiements y relatifs, en veillant cependant à n'effectuer de Remboursement Effectif, en tout ou par tranches, qu'à condition:
 - (i) de s'être déchargé auparavant des obligations et dettes de la Société qui priment, contractuellement ou légalement, sur le Remboursement Effectif;
 - (ii) de ne puiser à cet effet que dans les liquidités disponibles de la Société et qu'au fur et à mesure de la survenance de celles-ci;
 - (iii) de mettre diligemment de côté des liquidités suffisantes, telles que déterminées par le CA, pour couvrir les coûts de fonctionnement ainsi qu'afin d'assurer la bonne gestion, la pérennité et le développement de la Société;
 - (iv) d'effectuer tout Remboursement Effectif uniquement par voie de numéraire;
 - (v) de toujours respecter le principe d'égalité entre les actionnaires-créanciers concernés sauf accord exprès contraire de ces derniers; et
 - (vi) de valider tout Remboursement Effectif (total ou partiel) préalablement par une décision du CA qui tiendra compte spécifiquement des points (i) à (v) ci-dessus.

2. Décision de modifier l'article neuf (Cession d'actions) des statuts de la Société (les Statuts).

Rappel

Propriété des actions

Le CA désire rappeler aux actionnaires qu'ils doivent remplir les conditions et formalités fixées dans la Loi sur les Sociétés Commerciales, à défaut de toute autre mention spécifique prévue à cet effet dans les Statuts:

* Article 71.- "Les porteurs d'actions ou titres dématérialisés peuvent accéder à l'assemblée générale et exercer leurs droits uniquement s'ils détiennent lesdits actions ou titres dématérialisés au plus tard le quatorzième jour précédant l'assemblée à 24 heures, heure de Luxembourg."

Procurations:

Chaque actionnaire sera tenu d'utiliser le modèle de procuration tel qu'approuvé par le CA. Les formulaires seront mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société ou pourront être transmis par e-mail en en faisant la demande à Monsieur Fons Mangen à l'adresse suivante: fmangen@vo.lu.

Les procurations désignant un tel mandataire dûment signées devront être notifiées par le ou les actionnaires à la Société, au plus tard à minuit le troisième jour ouvré précédant la tenue de l'AGE de Juin 2015, au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015088597/750/43.

SPL Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.431.

Le Conseil d'Administration a le plaisir de convoquer les actionnaires de la SICAV à une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(l'" Assemblée générale ") qui se tiendra le 2 juillet 2015 à 10H00 à l'étude du Notaire Joëlle Baden, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des documents relatifs à la fusion du compartiment " SPL GESTION - Equilibre Patrimoine " (le " Compartiment absorbé ") avec le compartiment " Paretum - EtendAR " (le " Compartiment absorbant "), un compartiment de PARETURN, société d'investissement à capital variable, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, soumise à la première partie de la loi du 17 décembre 2010 (la " Loi de 2010 "), dont le siège social est situé 33, Rue de Gasperich, L-5826 Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47.104 (la " Société bénéficiaire ").
2. Fixation de la date d'effet de la fusion conformément aux exigences de la Loi de 2010.
3. Constatation de la dissolution de la SICAV par l'effet de la fusion du Compartiment absorbé à la date d'effet de la fusion.

Les actionnaires sont informés qu'un quorum représentant cinquante pour cent du capital social de la SICAV est requis pour l'Assemblée générale et que les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Des formulaires de procuration seront disponibles sans frais au siège social de la SICAV. Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée générale doivent en informer le Conseil d'administration (Fax : +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) au moins cinq jours calendaires avant l'Assemblée générale.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à la fusion au siège social de la SICAV.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015088595/755/27.

Oleastra S.A. Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 181.206.

Die Anteilhaber der Oleastra S.A., SICAV-FIS werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am 30. Juni 2015 um 14:00 Uhr in den Geschäftsräumen der Verwaltungsgesellschaft, Universal-Investment-Luxembourg S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Neufassung der Satzung und des Gesellschaftszwecks (insbesondere der Art. 1, 2, 4, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 30, 31 und 32 der Satzung)

2. Verlegung des Sitzes der Oleastra S.A., SICAV-FIS nach 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher.
3. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 25. Juni 2015 die unterzeichnete Vollmacht und die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50% der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o. a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Eine Vollmacht ist verfügbar unter <http://universal-investment.lu/Publikumsfonds/Mitteilungen> oder alternativ am Sitz der Verwaltungsgesellschaft.

Aktionäre können das vorläufig aktualisierte Emissionsdokument und die vorläufig neugefasste Satzung am Sitz der Verwaltungsgesellschaft oder via E-Mail an VE.Comp-Secretary-UIL@universal-investment.com einsehen.

Luxemburg, im Juni 2015

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015088594/755/32.

Oleastra S.A. Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 181.206.

Die Anteilhaber der Oleastra S.A., SICAV-FIS werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche aus organisatorischen Gründen nicht am satzungsgemäßen Termin, dem 16. Juni 2015 stattfinden kann. Die ordentliche Generalversammlung wurde verschoben und findet am *30. Juni 2015* um 10:00 Uhr in den Geschäftsräumen der Verwaltungsgesellschaft, Universal-Investment-Luxembourg S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, statt.

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des Jahresberichts zum Geschäftsjahresende 31. Dezember 2014
3. Entlastung des Verwaltungsrats
4. Genehmigung der Auszahlung der Verwaltungsratsantien
5. Wahl des Verwaltungsrats
6. Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 25. Juni 2015 die unterzeichnete Vollmacht und die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Verwaltungsgesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Eine Vollmacht ist verfügbar unter <http://universal-investment.lu/Publikumsfonds/Mitteilungen> oder alternativ am Sitz der Verwaltungsgesellschaft.

Eine Kopie des Jahresberichts 2014 ist verfügbar am Sitz der Verwaltungsgesellschaft oder alternativ via E-Mail an VE.Comp-Secretary-UIL@universal-investment.com.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im Juni 2015

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015088593/755/33.

JPMorgan Specialist Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.266.

As the extraordinary general meeting of shareholders of the Fund held on 9 June 2015 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby invited to assist at a

RECONVENED EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the "Reconvened EGM") which will be held at the location and time stated in the right-hand column.

Agenda:

1. Amend Article 1 in order to rename the Fund "GIM Specialist Investment Funds" with effect from 17 July 2015; and indicate that the Fund qualifies as an alternative investment fund within the meaning of the Luxembourg Law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "2013 Law").
2. Amend Article 4 in order to:
 - clarify that the registered office of the Fund is established in Senningerberg; and
 - allow the Board, in case of transfer of the registered office to another commune, to take any necessary steps for obtaining the execution and publication of such transfer in accordance with the Luxembourg law.
3. Amend Article 5 to, inter alia:
 - remove the sentence "The minimum capital of the Company must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law."
 - clarify that the reference to "classes" shall have the same meaning as in Article 71 of the Luxembourg Law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended; and
 - provide that the board of directors may liquidate a class of shares inter alia, (i) if a change in laws or regulations applicable to the Fund or any of its classes of shares so justifies or (ii) in any other circumstances where the interests of the shareholders so justify.
4. Amend Article 8 to, inter alia, provide that the term US person used in the Articles will have the meaning determined by the Board from time to time.
5. Amend Article 16 to align it with the provisions of the Law.
6. Amend Article 23 to replace references to "custodian" by references to "depository".
7. Amend Article 26 to provide that the accounts of the Fund shall be prepared in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles.
8. Amend Article 28 to, inter alia:
 - provide that the Board may expressly allow the depository of the Fund to transfer its liability in accordance with and subject to the conditions of the applicable laws and regulations and in particular in accordance with Article 19 (14) of the 2013 Law; and
 - provide that the assets of the Fund may be transferred to and re-used by any third party, including the depository of the Fund and any prime broker appointed from time to time in accordance with the applicable laws and regulations and the offering documents.
9. Insertion of a new Article 30 to provide:
 - how information to investors may be made available; and
 - that by the sole fact of investing or soliciting the investment in the Fund, an investor acknowledges the possible use of electronic information means to disclose certain information as set out in the prospectus and confirms having access to internet and to an electronic messaging system allowing the investor to access the information or document made available via an electronic information means.
10. Insertion of a new Article 31 and therefore renumbering of the Articles in order to provide that:
 - the Fund may grant preferential treatment to investors in accordance with applicable laws and regulations and the Articles; and
 - information on these preferential treatments will be made available to investors via any information means as described under the new Article 30.
11. Amendment of Article 33 (former Article 31) to provide that all matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2013 Law in addition to the Luxembourg Law of 10 August 1915 and the Law.

THE RECONVENED EGM

Location Registered office of the Fund (see below)

Date and time 14 July 2015 at 15:00 (CET)

Quorum None required

Voting Agenda items will be resolved by a majority of two-third of the votes cast.

THE FUND

Name JPMorgan Specialist Investment Funds

Legal form SICAV

Fund type AIF**Registered office**

6 route de Trèves

L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Phone +352 3410 3010**Fax** +352 3410 8000**Registration number** (RCS Luxembourg) B 158266

Référence de publication: 2015088592/755/67.

CoreCommodity Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 171.519.

The board of directors herewith invites the Shareholder, in accordance with the Company's Articles of Association (the "Articles"), to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to take place on *30th June 2015* at 2:00 p.m. CET, at the offices of Oppenheim Asset Management Services S.à r.l. in Luxembourg. Capitalised terms not defined herein have the meaning assigned to them in the Prospectus of the Company.

Agenda:

- **1. Amendments of Articles of the Company**

- A. In Title I - NAME - REGISTERED OFFICE - DURATION - PURPOSE

- Art. 4. - Purpose:

- The sub-para 2 has to be read as follows

- "The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under part II of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law") and under the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Manager (the "2013 Law")."

- B. In the Title II - SHARE CAPITAL - SHARES - NET ASSET VALUE

- Art. 11. - Calculation of Net Asset Value per Share:

- The para II no. 4 lit. (b) has to be read as follows:

- ...the fees and/or expenses of the external Alternative Investment Fund Manager (the "AIFM"), the investment manager of the Company, the investment advisor, the depositary of the Company (including any correspondents (clearing system or bank) of the Depositary to whom custody of the assets of the Company is entrusted), the management company, the domiciliary agent and all other agents of the Company as well as the sales agent(s) under the terms of any agreements with the Company;

- C. In the Title III- ADMINISTRATION AND SUPERVISION

- Art. 21. - Alternative Investment Fund Manager:

- Art. 21 was added and has to be read as follows:

- "The Board appoints an external AIFM within the meaning of the 2013 Law.

- The AIFM may delegate certain administrative, distribution and investment management functions to specialised service providers in consideration of the provisions of the 2013 Law."

- Art. 22. - Auditors

- The para II has to be read as follows:

- "The auditor shall fulfill all duties prescribed by the 2010 Law and the 2013 Law."

- D. In the Title V- FINAL PROVISIONS

- Art. 28 - Depositary (formerly Custodian)

- The Article has to be read as follows:

- "If and as required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993, on the financial sector as amended and/or replaced from time to time (herein referred to as the "Depositary").

- The Depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2010 Law and the 2013 Law.

- Where the law of a third country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in the 2013 Law, the Depositary may discharge itself of liability, provided the conditions of such discharge as set out in the 2013 Law are fulfilled.

The Depositary may not be removed by the Company unless a new depositary is appointed and the duties of the Depositary shall continue thereafter for such period as may be necessary to allow the transfer of all assets of the Company to the succeeding depositary."

Art. 33 - Transitory Dispositions
The Article was erased.

2. Miscellaneous

Quorum and Majority

Resolutions on the agenda of the extraordinary general meeting of Shareholders will require a quorum of fifty percent (50%) of the shares issued and outstanding. Should the quorum of fifty percent (50%) of the shares issued and outstanding not be met at the extraordinary general meeting of Shareholders, a second meeting, which will validly deliberate irrespective of the number of shares represented, will be reconvened in due course with the same agenda.

The changes will only enter into force, and the documents, notably the Prospectus, will be available, only if all the resolutions have been validly taken, either at the initial extraordinary general meeting or the second extraordinary general meeting of Shareholders.

Representation of the Shareholders:

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you do not wish to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders would you please sign the special proxy form and return it to us until the 25th June 2015. Otherwise, the votes will not be taken into account by the company. Please fax the forms beforehand to (00352) 22 15 22 - 500 or send it by e-mail: d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu.

By order of the Board,
Board of Directors

Référence de publication: 2015088591/755/72.

Venus Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.521.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du *30 juin 2015* à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et du compte de résultats.
2. Discussion du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2014.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Modification au sein du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015088590/1004/23.

Cyberinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.064.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du *30 juin 2015* à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2014.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Modification et renouvellement au sein du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015088589/1004/23.

ATOS Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.712.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du *30 juin 2015* à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.
2. Discussion sur le rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2014.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Modification au sein du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015088588/1004/23.

Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux (AMFIE), Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.566.

Conformément à l'article 8.1.2. des Statuts, un groupe de sociétaires représentant plus de 10% du capital social demande la convocation d'une assemblée générale extraordinaire et vous invite à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(sixième session extraordinaire de l'Assemblée Générale) qui se tiendra le samedi *27 juin 2015* à 09h00 à l'Hôtel DoubleTree by Hilton, Luxembourg 12 rue Jean Engling, Luxembourg

Canevas du déroulement de l'assemblée:

1. Composition des membres du bureau de l'Assemblée (nomination d'un président, d'un secrétaire et de trois scrutateurs)
2. Ouverture de la session et vérification du quorum
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Questions-Réponses
5. Vote sur les points à l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Amendements aux Statuts afin de réduire de 12 (douze) à 8 (huit) le nombre des membres du Conseil d'administration et adoption de l'article 8.2.1. modifié suivant:

" 8.2.1. L'Association est administrée par un Conseil d'administration composé de 8 membres élus par l'Assemblée générale pour une période de deux ans; tout candidat à un poste d'administrateur doit recueillir au moins un sixième des voix présentes ou représentées à l'Assemblée. Le Conseil d'administration est renouvelé par moitié tous les ans, selon les modalités précisées dans les règlements. Les administrateurs sortant sont rééligibles. "

Exceptionnellement, cet amendement ne prendra effet que dans un délai spécifié par l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2015.

2. Election de huit membres composant le conseil d'administration

- i. Dans 3 mois
- ii. Dans 6 mois
- iii. Dans 12 mois

Exposé des motifs :

" Une réduction du nombre d'administrateurs de 12 à 8 membres afin d'adapter notre structure de gouvernance à un environnement réglementaire et économique exigeant une plus grande disponibilité et flexibilité. Ceci s'inscrit dans la continuité de nos changements statutaires effectués l'an dernier afin de se doter d'un organe de contrôle de nos activités mais aussi de support du secrétariat qui réponde à l'exigence du service que nous souhaitons pour nos sociétaires. "

Référence de publication: 2015086854/36.

Rasec International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Au nom du conseil d'administration de la société RASEC INTERNATIONAL HOLDING, société anonyme, ayant son siège social au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.166, j'ai l'honneur de vous convoquer à une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *29 juin 2015* à Luxembourg au siège social de la Société à 15h00, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises concernant les comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
4. Affectation des résultats ;
5. Quitus aux administrateurs et au réviseur d'entreprises ;
6. Reconduction du mandat d'ERNST & YOUNG jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2015 ;
7. Ratification de la décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 16 février 2015 de nommer Monsieur Maurice LAFORTUNE, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Daniel ADAM ;
8. Délégation de pouvoir ;
9. Divers.

Possibilité d'assister à l'assemblée générale :

Toute personne dont le nom figure dans le registre des actions nominatives de la Société, ainsi que toute personne détenant des actions au porteur de la Société qui ont été déposées auprès de Centralis S.A. en sa qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société, peut assister à l'assemblée générale.

Les détenteurs des actions au porteur qui n'ont pas déposés leurs titres auprès du dépositaire sont invités à le faire dans les meilleurs délais et avant le 29 juin 2015, à défaut ces actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée générale ordinaire et leurs actions au porteur non-déposées ne seront pas prises en compte pour le calcul du quorum et des majorités au cours de l'assemblée générale ordinaire.

Il est encore rappelé que le défaut de dépôt des actions au porteur de la Société aura pour conséquence (i) la suspension du droit de vote afférent aux actions au porteur non-déposées, (ii) la suspension des droits économiques jusqu'à leur immobilisation et sans qu'il y ait lieu à paiement d'intérêts, et (iii) l'annulation des actions au porteur non-déposées jusqu'au 18 février 2016.

Déroulement de l'assemblée générale :

L'assemblée générale ordinaire débutera à 15h00, y seront débattus les points à l'ordre du jour.

Représentation à l'assemblée générale:

Pour le cas où un actionnaire ne serait pas à même d'assister personnellement à cette assemblée générale ordinaire, il pourra voter par procuration. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier à RASEC INTERNATIONAL HOLDING, à 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Luxembourg. Les procurations sont ensuite à retourner à l'adresse susmentionnée dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 26 juin 2015 à 18.00 heure locale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015086853/45.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

The shareholders of the Company are hereby convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at 5, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg on *June 30th, 2015* (immediately afterwards the annual general meeting convened at 9.00 a.m.) with the following agenda:

Agenda:

1. Increase in the portion of the authorized share capital of the Company which is allocated to the ESOP program by an amount of USD 100,000.00 so as to raise it from its current amount of USD 314,561.61 to USD 414,561.61;
2. Presentation of the special report of the board of directors of the Company as foreseen by article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies in relation to point 1 of the present agenda;
3. Amendment of article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015085985/18.

Clavier S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 171.221.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du vendredi, *19 juin 2015* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2014 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Toute question qu'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 10% des droits de vote demanderaient à voir ajouter à l'ordre du jour, dans les conditions de la loi et des statuts.
5. Divers.

Luxembourg, le 12 mai 2015

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015078164/7759/19.

Parkstadt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.838.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Parkstadt S.A.

Référence de publication: 2015058469/10.

(150066084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

The shareholders of the Company are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at 5, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, on *June 30th, 2015* at 9.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Director's annual report and the Auditor's report relating to the company only and the consolidated accounts for the business of the Company and its subsidiaries for the year ending December 31st, 2014;
2. Approval of the annual accounts of the Company for the year ending December 31st, 2014 in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles and allocation of the results as per December 31st, 2014;
3. Approval of the consolidated financial statements of the Company for the year ending December 31st, 2014 in accordance with IFRS standards;
4. Special vote on the discharge to the members of the board of directors for their duties performed as of December 31st, 2014;
5. Special vote on the discharge to the auditor for his duties performed as of December 31st, 2014;
6. Statutory elections of the board of directors and the auditor for one year ending at the annual general shareholders meeting approving the accounts ending on December 31st, 2015 ;
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015084436/24.

Saphira Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.426.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *3 juillet 2015* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015085983/10/18.

Orogen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 55.522.

Rectificatif concernant le dépôt n°L130187663 du 05/11/2013

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 18 avril 2011:

1. KPMG Audit Luxembourg, 9, Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, a été nommé Réviseur d'entreprise agréé avec effet au 2 novembre 2010, et ce pour une période de cinq ans se terminant à l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2015, à savoir:

Réviseur d'entreprise agréé:

KPMG Audit Luxembourg, 9, Allée Scheffer, 2520 Luxembourg

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015059246/16.

(150068086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 29 juin 2015* à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du réviseur sur l'exercice clos au 31 décembre 2014.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat.
3. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015074289/16.

Centauro Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 60.504.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le *22 juin 2015* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2014
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015082057/788/16.

Irama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.155.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *22 juin 2015* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080936/534/16.

Sienna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 45.322.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 22 juin 2015 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister au être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080935/755/19.

Compagnie Européenne d'Entreposages Frigorifiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.843.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2015 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080934/534/17.

M.I.D. Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 114.593.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 24 juin 2015 à 14 heures au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg en l'Etude Dandois & Meynial, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Conformément au conseil d'administration du 5 février 2015, l'Etude Dandois & Meynial est nommée agent dépositaire de l'intégralité des certificats au porteur. Si un actionnaire se retrouvait dans l'incapacité de se présenter lors de l'assemblée, il est dès lors prié de fournir au plus tard deux jours francs avant la tenue de ladite assemblée une procuration à l'attention de l'Etude Dandois & Meynial qui pourra dès lors le représenter.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015080932/2374/22.

Triumterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.071.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *22 juin 2015* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015080930/833/19.

Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.830.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *24 juin 2015* à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2015
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080920/755/22.

Edge II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.440.

Les statuts coordonnés au 06/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015056845/12.

(150065535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Dolmen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056839/9.

(150065357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

LEAF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.669.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Wednesday *June 24, 2015* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at February 28, 2015
4. Discharge to the Directors
5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

The annual report is available on demand and free of charge at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015080919/755/22.

Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *24 juin 2015* à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2015
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080918/755/22.

TOP Finanzbeteiligungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.721.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mercredi, *24 juin 2015* à 10.00 heures au siège de la société à Bascharage, 240, avenue de Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080917/832/18.

Investec Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.420.

An extraordinary general meeting of Shareholders of the Company was convened before notary, on 22 May 2015, at 4:30 pm (CET), at the registered office of the Company, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the agenda as set out below. The quorum required by article 67-1(2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, was not reached and therefore no resolutions could be adopted.

You are invited to attend a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Extraordinary General Meeting"), which will be held, before notary, on *30 June 2015*, at 4:00 pm (CET), at the registered office of the Company, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda concerning the full restatement of the articles of incorporation (the "Articles") of the Company:

Agenda:

- a. Amendment and full restatement of the Articles of the Company in the form reflected in the draft restated Articles of the Company.

Note

(1) A shareholder entitled to attend and vote at the Extraordinary General Meeting is entitled to appoint one or more proxies to attend and to vote instead of him. The proxy needs not be a shareholder in the Company.

Please note the following:

- (A) If you have completed and signed a proxy form for the extraordinary general meeting held on 22 May 2015 then no further action is required on your part as the proxy form can be used and will continue to be valid for this Extraordinary General Meeting;
- (B) If you would like to change your vote, then you may do so, by completing and signing a new proxy form or by attending the Extraordinary General Meeting in person. New proxy forms can be obtained at the registered office of the Company or downloaded from:

Hong Kong investors	www.investecassetmanagement/EGM2proxyEN
	www.investecassetmanagement/EGM2proxyEN
All other investors	www.investecassetmanagement.com/EGMproxy
- (C) If you have not yet completed a proxy form, then you may do so, by completing and signing the proxy form sent to you for the extraordinary general meeting held on 22 May 2015 or by completing a new proxy form. New proxy forms can be obtained as set out under note (B) above.
- (D) Please be advised that only shareholders of record at 3:00 pm (CET) on 24 June 2015 may be entitled to vote at this reconvened Extraordinary General Meeting.

(2) The new proxy forms and the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed, or a notarially certified copy of such power of attorney, must either be deposited at the registered office of the Company, 49, Avenue J.F.

Kennedy, L-1855 Luxembourg, returned by email to Luxembourg-domiciliarygroup@statestreet.com or returned by fax on (+352) 464 010 413 by 9:00 am (CET) on 29 June 2015.

(3) For the resolution, to be passed, it must receive the support of a two thirds majority of the votes validly cast at this reconvened Extraordinary General Meeting.

(4) There are no quorum requirements for this reconvened Extraordinary General Meeting.

(5) Once passed by the requisite majority, the resolution will be binding on all shareholders, irrespective of how or whether they voted.

(6) The amended and restated Articles of the Company shall come into force immediately upon the resolution being passed by the requisite number of votes validly cast at the reconvened Extraordinary General Meeting.

Référence de publication: 2015077516/48.

S.A.F.E. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 54.845.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2015* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015042671/1031/15.

Luxaviation Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 196.515.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of April,
Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

LUXAVIATION HOLDING COMPANY S.A., a public liability limited company, with its registered office at L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.397,

Hereby represented by Mrs. Marie FESSAGUET, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 15, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted with the registration.

This appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Association of a public liability limited company (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public liability limited company (société anonyme), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, as amended and the law dated 25th August, 2006 (hereafter the "Law"), as well as by the Articles of Association (hereafter the "Articles"), under the name of "Luxaviation Acquisition S.A." (hereafter the "Company").

The Company is established for an undetermined period.

The registered office of the company is established at Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of directors.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 2. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company also has as its object all activities relating to the acquisition, management, exploitation and sale of property both moveable and immovable, both tangible and intangible.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds. It can also invest in real estate and moveable property funds

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at ONE HUNDRED FIFTEEN MILLION EURO (115,000,000.-EUR) to be divided into ONE HUNDRED FIFTEEN MILLION (115,000,000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 4. The shares shall be registered shares.

The Company will recognize only one holder per share.

In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting on the 1st Monday of June at 12.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

In that case the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not to be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholders of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman and may choose amongst its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meetings.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circular means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decision and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by the Luxembourg Law and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affaires, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company,

under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not be director, appoint and dismiss all officer and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom the daily management powers have been delegated.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription - Payment

The Articles of Association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

LUXAVIATION HOLDING COMPANY S.A., prenamed,	
THIRTY-ONE THOUSAND shares	31,000
TOTAL: THIRTY-ONE THOUSAND shares	31,000

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2015. The First Annual General Meeting shall be held in 2016.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred twenty-five euro (1,225.- EUR).

Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is fixed at four (4) and that of statutory auditors at one (1).

2) The following persons are appointed directors:

- Mr. Patrick HANSEN, employee, born in Luxembourg on October 26th, 1972, with professional address at Luxembourg,

- Mr. Philippe KAUFFMAN, employee, born in Luxembourg, on July 9th, 1970, with professional address at Luxembourg,

- Mr Knut REINERTZ, employee, born in Esch-sur-Alzette on December 31st 1963, with professional address at Hong-Kong (China),

- Mr Claude MACK, employee, born in Dudelange, on July 29th, 1968, with professional address at Luxembourg,

3) The following is appointed statutory auditor:

Pro Fiduciaire Auditing & Accounting S.à r.l., with its registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, registered with the Trade and Companies' Register under number B 176.448.

4) The mandates of the directors and statutory auditor shall expire immediately after the annual shareholders' meeting to be held in 2020.

5) The Company shall have its registered office at L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version
Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LUXAVIATION HOLDING COMPANY S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.397,

ici représentée par Madame Marie FESSAGUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 15 avril 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 25 août 2006 (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts") sous la dénomination de «Luxaviation Acquisition S.A.» (ci-après la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le Siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billet et autres valeurs de toute espèces.

La société a également pour objet toutes les activités relatives à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la vente de biens meubles et les immeubles, tangibles et intangibles.

La société peut participer à la création et au développement de tout concours financier, d'entreprises industrielles ou commerciales et de peut rendre toute assistance par le biais de prêts, de garanties ou autre, à des filiales, sociétés affiliées ou sociétés-mères. La société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations. Elle peut également investir dans des fonds relatifs à des biens immeubles ou meubles.

En général, elle peut prendre les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE-ET-UN MILLE (31.000) actions avec une valeur nominale de UN EURO (EUR 1.-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à CENT QUINZE MILLIONS D'EUROS (115.000.000,-EUR) qui sera représenté par CENT QUINZE MILLIONS (115.000.000) d'actions d'une valeur nominale de UN EUROS (1.-EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée à la société comme étant propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux du Grand-duché de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établi durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six ans.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou des plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante prénommée, déclare souscrire aux 310 actions comme suit:

LUXAVIATION HOLDING COMPANY, précitée,	
TRENTE-ET-UN MILLE actions	31.000
TOTAL: TRENTE-ET-UN MILLE actions	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2016.

Estimation de frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent vingt-cinq euros (1.225,- EUR).

Résolutions

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Patrick HANSEN, employé, né à Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Philippe KAUFFMAN, employé, né à Luxembourg le 9 juillet, 1970, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Knut REINERTZ, employé, né à Esch-sur-Alzette le 31 décembre 1963, demeurant professionnellement à Hong-Kong (Chine);

- Monsieur Claude MACK, employé, né à Dudelange le 29 Juillet 1968, demeurant professionnellement à Luxembourg;

3) Est nommé commissaire aux comptes:

Pro Fiduciaire Auditing & Accounting S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, Rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.448.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

5) Le siège social de la Société est fixé à L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée dans l'en-tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les parties comparantes ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: M. FESSAGUET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015067194/425.

(150077320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Luxaviation Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 196.515.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Philippe KAUFFMAN, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of LUXAVIATION ACQUISITION S.A. a société anonyme, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette, in progress with the registration, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 20th day of April, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted on the 26th day of April, 2015 by the Board of Directors of the Company, LUXAVIATION ACQUISITION S.A., an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

That the issued share capital of the Company is presently set at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.-EUR) represented by THIRTY ONE THOUSAND SHARES (31,000) with a par value of ONE EURO (1.-Eur) all of which are fully paid up.

That pursuant to Article 3 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at ONE HUNDRED FIFTEEN MILLION EURO (115,000,000.-EUR) to be divided into ONE HUNDRED FIFTEEN MILLION (115,000,000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each.

That the Board of Directors of the Company at the meeting held on the 26th of April, 2015, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 3 of the Company's articles of association, has decided, to increase the subscribed capital by an amount of fifty-eight million one hundred forty thousand euro (EUR 58,140,000.-) so as to bring it from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to fifty-eight million one hundred seventyone thousand euro (EUR 58,171,000.-) by the issuance of fifty-eight million one hundred forty thousand (58,140,000) new shares with par value one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

That the Board of Directors of the Company at the meeting held on the 26th day of April, 2015, has accepted the subscription of the total of fifty-eight million one hundred forty thousand (58,140,000) new shares, as follows:

- LUXAVIATION HOLDING COMPANY S.A., a public liability limited company, with its registered office at L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.397, subscribes fifty-eight million one hundred forty thousand (58,140,000) new shares

That all these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, by contributions in cash to the Company as confirmed on the 8th day of May, 2015, so that the total amount of fifty-eight million one hundred forty thousand euro (EUR 58,140,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of the 28th day of April, 2015, the first paragraph of Article 3 of the Articles of Association are therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 3.** "The subscribed capital of the corporation is fixed at fifty-eight million one hundred seventy-one thousand euro (EUR 58,171,000.-) represented by fifty-eight million one hundred seventy-one thousand (58,171,000) shares with a par value of one euro (1.-Eur)."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand six hundred forty euro (EUR 6,640.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The notary has drawn the attention of the board of directors as well as shareholders of the company, on the contents of article 32-1 of the law of 1915 to the commercial companies. After the Notary had read the said article to the appearing party, the latter declares clearly understanding the meaning of the said article and declares assuming all the consequences.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe KAUFFMAN, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de LUXAVIATION ACQUISITION S.A. une société anonyme ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette, et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 20 avril 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées en date du 26 avril 2015 par le Conseil d'Administration de LUXAVIATION ACQUISITION S.A., un extrait desdites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EURO (EUR 31.000,-) représenté TRENTE ET UN MILLE (31.000) ACTIONS ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.

Qu'en vertu de l'Article 3 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à CENT QUINZE MILLIONS D'EUROS (115.000.000,-EUR) qui sera représenté par CENT QUINZE MILLIONS (115.000.000) d'actions d'une valeur nominale de UN EUROS (1.-EUR) chacune.

Que le Conseil d'Administration de la Société a lors de la réunion du 26 avril 2015 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 3 des statuts de la Société, décidé, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cinquante-huit millions cent quarante mille euros (58.140.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinquante-huit millions cent soixante et onze mille euros (58.171.000,-EUR) par l'émission de cinquante-huit millions cent quarante mille (58.140.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (1,-Eur) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Que le Conseil d'Administration de la Société a lors de la réunion du 26 avril 2015 accepté la souscription de la totalité des cinquante-huit millions cent quarante mille (58.140.000) nouvelles actions comme suit:

- LUXAVIATION HOLDING COMPANY S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.397, souscrit à cinquante-huit millions cent quarante mille (58.140.000) nouvelles actions.

Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, par un versement en numéraire à la Société lequel a été confirmé le 8 mai 2015, de sorte que la somme de cinquante-huit millions cent quarante mille euros (58.140.000,-EUR) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée avec effet au 28 avril 2015, le premier alinéa et deuxième alinéa de l'Article 3 des Statuts sont modifiés en conséquence et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** «Le capital social est fixé à cinquante-huit millions cent soixante et onze mille euros (58.171.000,-EUR) représenté par cinquante-huit millions cent soixante et onze mille (58.171.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1-.EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille six cent quarante euros (EUR 6.640,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le notaire attire l'attention du conseil d'administration ainsi que des actionnaires de la société, sur le contenu de l'article 32-1 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Après que le notaire ait donné lecture de cet article à la partie comparante, cette dernière déclare bien comprendre le contenu de l'article et déclare en assumer pleinement les conséquences.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. KAUFFMAN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1^{er} juin 2015 Relation: 1LAC/2015/16830. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085586/120.

(150097039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Ravenala Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 197.465.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

THERE APPEARED

Alain Henri Tornier, a French citizen, born in Grenoble (France), on 24 August 1946, with professional address at Route de Florissant 55, CH-1206 Geneva, Switzerland (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Ravenala Holding S.R.L. (the Company), an Italian private limited liability company (*società a responsabilità limitata*) having its registered office at Viale Sondrio 3, 20124 Milan, Italy and registered with the Italian Register of Companies under number 07040310968.

II. The Sole Shareholder wishes to migrate the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and for it to assume the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the law dated August 10, 1915 on commercial companies (the Law).

III. Under the laws of Italy, an Italian private limited liability company (*società a responsabilità limitata*) is a separate legal entity and may transfer its registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration to another jurisdiction.

IV. Pursuant to the minutes of a general meeting of the Company held on 5 June 2015 and drawn up by a notary residing in Italy, a copy of which shall remain annexed to the present deed, it has been decided to transfer the registered office,

principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from Italy to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of this present notarial deed (the Notarial Deed) without the Company being dissolved or wound-up and with continuing legal existence.

V. All formalities required under the laws of Italy to give effect to that transfer have been duly performed.

VI. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from Italy to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg without dissolution or winding-up and with full legal continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law with the name “Ravenala Holding S.à r.l.” and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. approval of the opening balance sheet of the Company;

4. amendment and restatement of the Company’s articles of association under the laws of Italy and replacement in full of such articles of association with articles of association compliant with Luxembourg Law, with the Company having a share capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000) divided into fifty thousand shares of one Euro (EUR 1) each.

5. acknowledgement of the resignation of the Company’s sole director being Alain Henri Tornier for the purposes of its office as director under the laws of Italy, effective as of the date of this Notarial Deed;

6. appointment as managers, effective as of the date of this Notarial Deed, of the following persons:

i. Francis Nicholas Hoogewerf, born in Minehead, Great Britain, on 12 February 1941 and residing at 5, rue d’Ansembourg, L-8293 Keispelt, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;

ii. Michael Chamier, born in Kuala Lumpur, Malaysia, on 4 February 1941 and residing at 1, rue de Limpach, L-4980 Reckange-sur-Mess, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

iii. Jean-Pierre Walder, manager, born in Zurich, Switzerland, on 2 March 1959 and residing at Schöneegg 41, 6300 Zug, Switzerland, as class B manager.

7. establishment, effective as of the date of this Notarial Deed, of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. miscellaneous.

VII. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions, by means of written resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from Italy to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg without dissolution or winding-up and with full legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Italy to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Ravenala Holding S.à r.l.”, accepts Luxembourg nationality and shall, as from the date of the present Notarial Deed, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company’s opening balance sheet mirroring the closing balance sheet of the Company reflecting the financial situation of the Company before the transfer from Italy to the Grand Duchy of Luxembourg, a copy of which opening balance sheet shall remain in the records of the Luxembourg notary.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves, effective as of the date of this Notarial Deed, to amend and restate the articles of association of the Company under the law of Italy and to replace in full such articles of association with the following articles of association which are compliant with Luxembourg Law.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Ravenala Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000) divided into fifty thousand (50,000) shares of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers, or, if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A managers and class B managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twentyfive (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either

(a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 4pm. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The current financial year of the Company began on January 1, 2015 and ends on December 31, 2015.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of the Company's sole director being Alain Henri Tornier for the purposes of his office as director under the laws of Italy, effective as of the date of this Notarial Deed.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves, effective as of the date of this Notarial Deed, to appoint the following persons as managers of the Company:

i. Francis Nicholas Hoogewerf, born in Minehead, Great Britain, on 12 February 1941 and residing at 5, rue d'Ansembourg, L-8293 Keispelt, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;

ii. Michael Chamier, born in Kuala Lumpur, Malaysia, on 4 February 1941 and residing at 1, rue de Limpach, L-4990 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

iii. Jean-Pierre Walder, manager, born in Zurich, Switzerland, on 2 March 1959 and residing at Schöneegg 41, 6300 Zug, Switzerland, as class B manager.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date of this Notarial Deed.

Acknowledgement

The Sole Shareholder acknowledges that following the migration of the Company from Italy to the Grand Duchy of Luxembourg, the allocation of the share capital remains as follows:

The Sole Shareholder holds fifty thousand (50,000) shares in the Company, being all the shares in the Company, with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Alain Henri Tornier, un citoyen français né à Grenoble (France), le 24 août 1946 Genève, Suisse (l'Associé Unique), ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Ravenala Holding S.R.L.

(la Société), une société à responsabilité limitée (società a responsabilità limitata) italienne dont le siège social se situe à Viale Sondrio 3, 20124 Milan, Italie et immatriculée au Registre des Sociétés Italien sous le numéro 07040110968.

II. L'Associé Unique souhaite migrer la Société au Grand-Duché de Luxembourg et lui faire adopter la forme d'une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, conformément à la loi datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi).

III. En droit italien, une société à responsabilité limitée (società a responsabilità limitata) italienne est une personne morale distincte et peut transférer son siège social, son principal établissement, son lieu de gestion effective et son administration centrale dans une autre juridiction.

IV. En vertu d'un procès-verbal d'une assemblée générale de la Société tenue le 5 juin 2015 et dressé par un notaire de résidence en Italie, dont une copie restera annexée aux présentes, il a été décidé de transférer le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective ainsi que l'administration centrale de la Société de l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date du présent acte (l'Acte Notarié) sans dissolution de la Société et avec pleine continuation juridique.

V. Toutes les formalités requises par le droit italien pour donner effet à ce transfert ont été dûment effectuées.

VI. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société de l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société et avec pleine continuation juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination « Ravenala Holding S.à r.l. » et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société dans la ville de Luxembourg;

3. Approbation du bilan d'ouverture de la Société;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société de droit italien et remplacement intégral de ces statuts avec des statuts conformes au Droit de Luxembourg, la Société disposant d'un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000) divisé en cinquante mille parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune;

5. Prise d'acte de la démission de l'administrateur unique de la Société, Alain Henri Tornier, aux fins de son mandat d'administrateur en vertu du droit italien, avec effet à la date du présent Acte Notarié;

6. Nomination comme gérants, avec effet à la date du présent Acte Notarié, des personnes suivantes:

i. Francis Nicholas Hoogewerf, né à Minehead, Grande Bretagne, le 12 février 1941 et demeurant au 5, rue d'Ansembourg, L-8293 Keispelt, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A;

ii. Michael Chamier, né à Kuala Lumpur, Malaisie, le 4 février 1941 et demeurant au 1, rue de Limpach, L-4990 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A; et

iii. Jean-Pierre Walder, né à Zurich, Suisse, le 2 mars 1959 et demeurant à Schönegg41, 6300 Zug, Suisse, en tant que gérant de classe B.

7. Etablissement, avec effet à la date de cet Acte Notarié, du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

8. Divers.

VII. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes par voie de résolutions écrites:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal, le lieu de gestion effective et l'administration centrale de la Société de l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société et avec pleine continuation juridique. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises par le droit italien pour donner effet à ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination «Ravenala Holding S.à r.l.», accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent Acte Notarié soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture de la Société reflétant le bilan de clôture de la Société donnant la situation financière de la Société avant le transfert de l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg, dont une copie restera dans les dossiers du notaire luxembourgeois.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide, avec effet à compter de la date du présent Acte Notarié, de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société de droit italien et de les remplacer intégralement par les statuts suivants, qui sont conformes au Droit de Luxembourg.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Ravenala Holding S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfiques.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfiques nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfiques et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

L'exercice social actuel de la Société a commencé le 1 janvier 2015 et s'achève le 31 décembre 2015.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de l'administrateur unique de la Société, Alain Henri Tornier, aux fins de son mandat en vertu du droit italien, avec effet à la date du présent Acte Notarié.

Sixième résolution

L'associé Unique décide, avec effet à la date du présent Acte Notarié, de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société:

- i. Francis Nicholas Hoogewerf, né à Minehead, Grande Bretagne, le 12 février 1941 et demeurant au 5, rue d'Ansembourg, L-8293 Keispelt, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A;
- ii. Michael Chamier, né à Kuala Lumpur, Malaisie, le 4 février 1941 et demeurant au 1, rue de Limpach, L-4980 Reckange-sur-Mess, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A; et
- iii. Jean-Pierre Walder, né à Zurich, Suisse, le 2 mars 1959 et demeurant à Schönegg41, 6300 Zug, Suisse, en tant que gérant de classe B.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et l'administration centrale de la Société au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date du présent Acte Notarié.

Constat

L'Associé Unique prend acte qu'après la migration de la Société de l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg, l'affectation du capital social reste comme suit:

L'Associé Unique détient cinquante mille (50.000) parts sociales de la Société, soit toutes les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le document à la partie comparante, celle-ci signe avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation: GAC/2015/4848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015087462/625.

(150099165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Biochar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 152.006.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le lundi 29 juin 2015 à 16.00 heures au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du Commissaire relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ;
2. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2014 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat ;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
4. Renouvellement du mandat des administrateurs et du Commissaire;
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015078136/18.

AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp., Société en commandite spéciale sous la forme d'une Société d'Investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.381.

STATUTS

Extrait

Société en commandite spéciale constituée sous seing privé.

1. L'associé commandité.

«Section 3.01 Associé Commandité-Gérant; Admission de nouveaux Associés.

(a) L'associé commandité-gérant de la Société est «AB Infrastructure Debt Management S.à r.l.».

L'associé commandité-gérant de la Société, AB Infrastructure Debt Management S.à r.l. (l'«Associé Commandité-Gérant»), est une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. La dénomination.

«Section 2.02 Dénomination de la Société, Siège Social, Structure à Compartiments Multiples.

(a) La dénomination de la Société est «AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp.».

3. L'objet social.

«Section 2.04 Objet de la Société. La Société a pour seul objet l'investissement des fonds dont elle dispose dans des Prêts et dans tout autre type d'actifs autorisés, y compris des actions et des parts d'autres organismes de placement collectif, dans le but de diversifier les risques d'investissement et d'accorder aux Associés de chaque Compartiment le bénéfice de la gestion dudit Compartiment de la Société.

La Société ne détiendra pas de Prêts ou d'autres actifs (autres que des bons du Trésor des Etats-Unis, des instruments du marché monétaire ou des dépôts auprès d'institutions de crédit) si le débiteur ou l'émetteur est un ressortissant des Etats-Unis ou un non-ressortissant des Etats-Unis considéré comme engagé dans le commerce ou les affaires aux Etats-Unis d'un point de vue de droit fiscal américain.

La Société peut utiliser, pour chaque Compartiment, toutes les techniques et tous les instruments afin de gérer efficacement le portefeuille dudit Compartiment et de couvrir les actifs de ce Compartiment contre les risques de crédit, de taux d'intérêt ou d'autres risques, dans la mesure permise par les critères, les restrictions, et les limites énoncés dans le Prospectus.

Sous réserve des dispositions de la Loi SIF, la Société peut entreprendre toutes activités et transactions que l'Associé Commandité-Gérant considère nécessaires ou conseillées dans la mesure de ce qui est permis par la loi SIF, y compris prendre les mesures nécessaires et conseillées en vue de la continuité et l'administration de la Société.»

4. Le siège social.

«Section 2.02 Dénomination de la Société. Siège Social. Structure à Compartiments Multiples.

(a) (...) Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

5. La gérance et les pouvoirs de signature.

«Section 4.01 Général. La Société sera gérée exclusivement par l'Associé Commandité-Gérant. L'Associé Commandité-Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, pour chaque Compartiment, de prendre toutes les mesures et toutes les décisions pour le compte de la Société ci-dessous mentionnées, de réaliser l'ensemble de l'objet de la Société tel que mentionné à la Section 2.04, et d'accomplir tous les actes ainsi que de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il pourra juger nécessaires, opportuns ou connexes.

Sans qu'en soit limitées les fonctions et pouvoirs généraux qui précèdent, l'Associé-Commandité Gérant est autorisé par les présentes, pour le compte et au nom de la Société et pour chaque Compartiment, agissant par ou avec ses correspondants, agents ou contractants indépendants, selon ce que l'Associé Commandité-Gérant considère approprié, de:

(...)

(s) autoriser tout associé, membre, employé ou autre agent de l'Associé Commandité-Gérant ou ses Affiliés ou autre agent de la Société à agir pour le compte et au nom de la Société dans le cadre de toutes les matières se rapportant à ce qui précède;»

«Section 11.18 Pouvoirs de signature. La Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature de l'Associé Commandité-Gérant et par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par l'Associé Commandité-Gérant.»

Le pouvoir de signature des gérants de l'Associé Commandité-Gérant est le suivant:

« Art. 7§11. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.»

6. La durée. La Société est constituée à la date du 3 juin 2015.

«Section 8.01 La Société est constituée pour une période de dix ans à compter de la date de Clôture Finale, qui peut être étendue à la discrétion de l'Associé Commandité-Gérant de deux périodes additionnelles d'un an chacune, et peut ensuite être étendue par l'Associé Commandité-Gérant avec l'accord du Comité de Conseil de deux périodes additionnelles d'un an dans le but de liquider les Investissements.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015085094/69.

(150097092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

AB European Infrastructure Subordinated Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp., Société en commandite spéciale sous la forme d'une Société d'Investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.380.

STATUTS

Extrait

Société en commandite spéciale constituée sous seing privé.

1. L'associé commandité.

«Section 3.01 Associé Commandité-Gérant; Admission de nouveaux Associés.

(a) L'associé commandité- gérant de la Société est AB Infrastructure Debt Management S.à r.l.»

L'associé commandité-gérant de la Société, AB Infrastructure Debt Management S.à r.l. (l'«Associé Commandité-Gérant»), est une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. La dénomination.

«Section 2.02 Dénomination de la Société. Siège Social, Structure à Compartiments Multiples.

(a) La dénomination de la Société est «AB European Infrastructure Subordinated Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp.»»

3. L'objet social.

«Section 2.04 Objet de la Société. La Société a pour seul objet l'investissement des fonds dont elle dispose dans des Prêts et dans tout autre type d'actifs autorisés, y compris des actions et des parts d'autres organismes de placement collectif, dans le but de diversifier les risques d'investissement et d'accorder aux Associés de chaque Compartiment le bénéfice de la gestion dudit Compartiment de la Société.

La Société ne détiendra pas de Prêts ou d'autres actifs (autres que des bons du Trésor des Etats-Unis, des instruments du marché monétaire ou des dépôts auprès d'institutions de crédit) si le débiteur ou l'émetteur est un ressortissant des Etats-Unis ou un non-ressortissant des Etats-Unis considéré comme engagé dans le commerce ou les affaires aux Etats-Unis d'un point de vue de droit fiscal américain.

La Société peut utiliser, pour chaque Compartiment, toutes les techniques et tous les instruments afin de gérer efficacement le portefeuille dudit Compartiment et de couvrir les actifs de ce Compartiment contre les risques de crédit, de taux d'intérêt ou d'autres risques, dans la mesure permise par les critères, les restrictions, et les limites énoncés dans le Prospectus.

Sous réserve des dispositions de la Loi SIF, la Société peut entreprendre toutes activités et transactions que l'Associé Commandité-Gérant considère nécessaires ou conseillées dans la mesure de ce qui est permis par la loi SIF, y compris prendre les mesures nécessaires et conseillées en vue de la continuité et l'administration de la Société.»

4. Le siège social.

«Section 2.02 Dénomination de la Société, Siège Social, Structure à Compartiments Multiples.

(a) (...) Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

5. La gérance et les pouvoirs de signature.

«Section 4.01 General. La Société sera gérée exclusivement par l'Associé Commandité-Gérant. L'Associé Commandité-Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, pour chaque Compartiment, de prendre toutes les mesures et toutes les décisions pour le compte de la Société ci-dessous mentionnées, de réaliser l'ensemble de l'objet de la Société tel que mentionné à la Section 2.04, et d'accomplir tous les actes ainsi que de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il pourra juger nécessaires, opportuns ou connexes.

Sans qu'en soit limitées les fonctions et pouvoirs généraux qui précèdent, l'Associé-Commandité Gérant est autorisé par les présentes, pour le compte et au nom de la Société et pour chaque Compartiment, agissant par ou avec ses correspondants, agents ou contractants indépendants, selon ce que l'Associé Commandité-Gérant considère approprié, de:

(...)

(s) autoriser tout associé, membre, employé ou autre agent de l'Associé Commandité-Gérant ou ses Affiliés ou autre agent de la Société à agir pour le compte et au nom de la Société dans le cadre de toutes les matières se rapportant à ce qui précède;»

«Section 11.18 Pouvoirs de Signature. La Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature de l'Associé Commandité-Gérant et par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par l'Associé Commandité-Gérant.»

Le pouvoir de signature des gérants de l'Associé Commandité-Gérant est le suivant:

« Art. 7§11. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.»

6. La durée. La Société est constituée à la date du 3 juin 2015.

«Section 8.01 La Société est constituée pour une période de dix ans à compter de la date de Clôture Finale, qui peut être étendue à la discrétion de l'Associé Commandité-Gérant de deux périodes additionnelles d'un an chacune, et peut ensuite être étendue par l'Associé Commandité-Gérant avec l'accord du Comité de Conseil de deux périodes additionnelles d'un an dans le but de liquider les Investissements.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015085095/69.

(150097093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

**Mainfirst Affiliated Fund Managers S.A., Société Anonyme,
(anc. I|A|F|A S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.025.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MAINFIRST AFFILIATED MANAGERS S.A. (vorher: I|A|F|A S.A.), mit Sitz in Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 176025, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 12. März 2013, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 827 vom 9. April 2013. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 6. Mai 2015, welche noch nicht im Mémorial, Recueil Spécial C veröffentlicht ist.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Ursula BERG, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Protokollführerin Frau Vera AUGSDÖRFER, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen.

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Vera AUGSDÖRFER, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste und gegebenenfalls die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

Aenderung der Satzung mit Wirkung zum 19. Mai 2015 Die Aenderung betrifft Artikel 12 der Satzung.

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind, so dass diese ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung beraten kann.

Alsdann fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 12 der Satzung abzuändern und andere redaktionelle Aenderungen vorzunehmen, sodass die Satzung mit Wirkung zum 19. Mai 2015 wie folgt abgeändert wird:

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A. (die „Gesellschaft“).

Der Sitz der Gesellschaft ist Munsbach, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Repräsentanzen in einem anderen Ort des Großherzogtums, sowie im Ausland gegründet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung bzw. Anlageverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen. Zu diesen zählen Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere (nachfolgend: OGAW) gemäß des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und seinen Abänderungen (nachfolgend: Gesetz von 2010) und Alternative Investmentfonds (nachfolgend: AIF) gemäß Gesetz vom 12. Juli 2013 über Verwalter Alternativer Investmentfonds (nachfolgend: Gesetz von 2013) sowie andere Organismen für gemeinsame Anlagen (nachfolgend: OGA), die nicht unter die genannten Gesetze

fallen und für die die Verwaltungsgesellschaft einer Aufsicht unterliegt, deren Anteile jedoch nicht in anderen Mitgliedsstaaten der Europäischen Union gemäß der genannten Gesetze vertrieben werden können. Die kollektive Verwaltung erfolgt im Namen der Anteilsinhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes von 2010 sowie des Gesetzes von 2013. Die Gesellschaft darf keine anderen Tätigkeiten ausüben als die gemäß Artikel 101 Absatz 2 und Anhang II des Gesetzes von 2010 sowie gemäß Artikel 5 Absatz 2 und Anhang I des Gesetzes von 2013 genannten. Dies umfasst insbesondere folgende Funktionen:

- Anlageverwaltungsfunktionen wie die Portfolioverwaltung und das Risikomanagement. In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft im eigenem Namen und für Rechnung der Fonds (i) Anlageentscheidungen treffen, (ii) Verträge abschließen, (iii) jede Art von übertragbaren Wertpapieren und/oder anderen zulässigen Vermögenswerten kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen, (iv) sämtlich Stimmrechte betreffend Wertpapieren, die von den Fonds gehalten werden, ausüben. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

- Administrative Tätigkeiten im Sinne des Anhang II des Gesetzes von 2010 sowie des Anhang I des Gesetzes von 2013, insbesondere (i) die Bewertung des Portfolios der Fonds und die Preisfestsetzung von Fondsanteilen, (ii) die Ausgabe und Rücknahme von Fondsanteilen, (iii) die Führung des Anteilsregisters, sowie (iv) die Aufzeichnung von Geschäftsvorfällen. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

- Vertrieb der Fondsanteile in Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann eine oder mehrere vorbenannter Aufgaben zum Zwecke einer effizienteren Geschäftsführung an Dritte übertragen, die diese Aufgaben für sie wahrnehmen.

Die Gesellschaft kann ergänzend auch ihr eigenes Vermögen verwalten, sie kann ihre Tätigkeiten im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die für die Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere derjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften des Gesetzes von 2010 und des Gesetzes von 2013, bleiben.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann aufgelöst werden und dies aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre; hierzu ist die gleiche Mehrheit erforderlich wie bei der Abstimmung über Satzungsänderungen.

Art. 4. Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertfünfzigtausend EURO (250.000,00 EUR) und ist eingeteilt in hundert (100) Namensaktien von je zweitausendfünfhundert EURO (2.500,00 EUR) Nennwert, welche voll eingezahlt sind.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden. Des Weiteren kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen ein genehmigtes Kapital festgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 5. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss (die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen). Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Generalversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf, und welches grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet, gewählt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können mehrmals hintereinander gewählt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen der Aktionäre gewählt. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann zu jeder Zeit ohne Grund durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen der Generalversammlung abberufen werden.

Für den Fall, dass eine juristische Person als ein Verwaltungsratsmitglied ernannt wird, muss diese juristische Person einen ständigen Vertreter ernennen, der das Mandat im Namen und im Auftrag der juristischen Person durchführt. Die juristische Person darf ihren ständigen Vertreter nur dann widerrufen, wenn sie zur gleichen Zeit einen Nachfolger ernennt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Generalversammlung besetzt werden.

Die ersten Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt, welche unmittelbar im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft abgehalten wird.

Art. 6. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Schriftführer bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens zweiundsiebzig (72) Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Faksimileübertragung oder per elektronische Post (ohne elektronische Unterschrift) ein Einberufungsschreiben. Im Falle besonderer Dringlichkeit, in welchem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, kann auf die Einhaltung der Einberufungsfrist verzichtet werden. Bei einer schriftlichen, durch Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) gegebenen Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates kann auf ein Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Telefax oder durch andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder Videokonferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle Anderen verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Eine mit derartigen Kommunikationsmitteln durchgeführte Sitzung wird als am Sitz der Gesellschaft durchgeführt angesehen.

Beschlüsse werden grundsätzlich durch die Mehrheit der Mitglieder des Verwaltungsrates gefasst. Dem Vorsitzenden steht bei Stimmgleichheit die entscheidende Stimme zu.

Beschlüsse hinsichtlich der Liquidation und Fusion der von der Gesellschaft verwalteten Fonds oder Teilfonds dieser Fonds, wie auch Beschlüsse hinsichtlich des Wechsels eines oder mehrerer im Rahmen der Fondsverwaltung im Weiteren Sinne (inklusive der Anlageberatung) bestellten Dienstleister der Gesellschaft, sind einstimmig durch die Mitglieder des Verwaltungsrates zu fassen.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch im schriftlichen Umlaufverfahren gefasst werden. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen bzw. Kopien desselben Dokuments geleistet werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt. Das Datum der Entscheidung ist das Datum der letzten Unterschrift.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft kann gemäß Artikel 102 Abs. 1c des Gesetzes von 2010 und Artikel 7 Abs. 1c des Gesetzes von 2013 in Verbindung mit Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften an mindestens zwei Personen übertragen werden, die gut beleumdet sind und über ausreichende Erfahrung verfügen; deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt. Über die Geschäftspolitik der Verwaltungsgesellschaft müssen mindestens zwei Personen, die die vorgenannten Bedingungen erfüllen, bestimmen.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Art. 9. Unbeschadet etwaiger gesetzlicher Vorschriften muss jedes Verwaltungsratsmitglied, das an einem Geschäft, die dem Verwaltungsrat zur Entscheidung vorliegt, direkt oder indirekt ein vermögensrechtliches Interesse hat, welches mit dem Interesse der Gesellschaft in Konflikt steht, den Verwaltungsrat über diesen Interessenkonflikt informieren, und seine Erklärung muss im Protokoll der betreffenden Sitzung aufgenommen werden. Das betreffende Verwaltungsratsmitglied kann weder an der Beratung über das in Frage stehende Geschäft teilnehmen, noch darüber abstimmen. Die nächste Generalversammlung der Aktionäre muss vor Fassen jedweden Beschlusses betreffend einen Tagesordnungspunkt über einen solchen Interessenskonflikt informiert werden.

Ist ein Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Bevollmächtigter oder Angestellter der Gesellschaft gleichzeitig Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Bevollmächtigter oder Angestellter der Depotbank eines von der Gesellschaft verwalteten Investmentfonds, so wird die betroffene Person in dieser Angelegenheit nicht für die Gesellschaft tätig werden, soweit ein solches Tätigwerden nach luxemburgischen oder einem anderen anwendbaren Recht eine unzulässige Interessenkollision zur Folge hätte. Im Falle einer Beschlussfassung innerhalb des Verwaltungsrates muss die betroffene Person den Verwaltungsrat über diese Interessenkollision informieren und wird in der betreffenden Angelegenheit weder mitberaten, noch am Votum über diese Angelegenheit teilnehmen. Über diese Angelegenheit des Verwaltungsratsmitglieds muss bei der nächsten Generalversammlung ein Bericht erstattet werden.

Art. 10. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Generalversammlung ernennt diese Rechnungsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates, das sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest. Die Rechnungsprüfer können mehrmals hintereinander ernannt werden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 4 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 4 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns.

Der Verwaltungsrat kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen über die Ausschüttung von Vorschussdividenden entscheiden.

Die Emissionsprämie kann den Aktionären durch die Generalversammlung gemäß Artikel 72-1 oder durch den Verwaltungsrat gemäß Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, frei ausgeschüttet werden.

Art. 13. Die ordnungsgemäß gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen.

Sie muss auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10%) des Kapitals vertreten, einberufen werden. Aktionäre, die wenigstens zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft vertreten, können einen oder mehrere Punkte der Tagesordnung hinzufügen. Eine solche Anfrage muss wenigstens fünf (5) Tage vor der Versammlung per Einschreibebrief an den Sitz der Gesellschaft gesendet werden.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Munsbach oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg jeweils am letzten Montag im Monat Juni um zehn Uhr dreißig eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt. Andere Generalversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden. Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, sofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen trifft.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Generalversammlung durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung oder durch jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlung werden unabhängig von dem auf der Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Anteil am Gesellschaftskapital durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen gefasst, mit Ausnahme von Beschlüssen, die eine Abänderung der Satzung mit sich bringen und durch eine Mehrheit von zwei Dritteln der gültigen Stimmen auf einer Generalversammlung gefasst werden, bei der wenigstens die Hälfte des Gesellschaftskapitals anwesend oder vertreten ist.

Der Geschäftsführer kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Versammlung der Aktionäre teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 15. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Generalversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

Art. 16. Die gegenwärtige Satzung kann von einer Generalversammlung der Aktionäre geändert werden, unter Beachtung der Anwesenheitsquoten gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, einschließlich Änderungsgesetze, des Gesetzes von 2010 sowie des Gesetzes von 2013.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. BERG, V. AUGSDÖRFER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15581. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 26. Mai 2015.

Référence de publication: 2015077124/227.

(150088661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Staer Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3841 Schiffflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.121.

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «STAER MANAGEMENT S.A.», établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 08 février 2012, publié au Mémorial C numéro 911 du 06 avril 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 167.121,

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Lynda BAMBERG, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-3313 Bergem, 76, Grand Rue à L-3841 Schiffflange, Dumontshaff et modification subséquente de l'article 3 des statuts,

2.- Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts,

3.- Prorogation du mandat de l'administrateur actuellement en fonctions,

4.- Prorogation du mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonctions,

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemble générale décide du transfert du siège social de la société de L-3313 Bergem, 76, Grand Rue à L-3841 Schiffflange, Dumontshaff et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Schiffflange»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la création, la gestion et la commercialisation de brevets, de dessins techniques, de propriétés intellectuelles et de droits d'utilisation de ces derniers ainsi que tous produits d'image et de communication concernant des serveurs spécialisés dans la commercialisation de produits de loisirs.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes

opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de proroger le mandat de l'administrateur actuellement en fonction, à savoir, la Monsieur Jean Christophe PONSSON.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de proroger le mandat du contrôleur aux comptes actuellement en fonction, à savoir, la «Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A.».

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: THILLMANY, BAMBERG, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/04/2015. Relation: EAC/2015/8842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059398/78.

(150067656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Soleil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 42, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.434.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 mars 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 2015 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

S.à.r.l. SOLEIL, avec siège social à L-3440 Dudelange, 42, avenue Grand Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse inscrite au registre de commerce et des sociétés de sous le n° B 111434.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Nadine BOGELMANN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 16 avril 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Nadine BOGELMANN

Le liquidateur

Référence de publication: 2015060059/20.

(150068310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Buanderie Centrale, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-5299 Schrassig,
R.C.S. Luxembourg C 17.

Lors de l'assemblée générale du 29 janvier 2015, M. Gilles RECKERT, avec adresse professionnelle à L-1352 Luxembourg, 2, rue de la Congrégation, a été nommé comme membre du conseil de gérance en remplacement de M. Ernest MOUSEL, dont il terminera le mandat.

Pour le groupement d'intérêt économique Buanderie Centrale

Référence de publication: 2015058834/11.

(150067918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Bliss Lounge Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 40, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 156.430.

L'an deux mille quinze,

Le treize avril,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Madame Maria da Conceição SETOCA MUACHO, employée privée, née à São João Baptista/ Campo Maior (Portugal) le 30 avril 1966, demeurant à L-3524 Dudelange, 68, rue Norbert Metz.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «BLISS LOUNGE BAR S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3524 Dudelange, 68, rue Norbert Metz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B156 430, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2636 du 02 décembre 2010, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} avril 2014, publié au Mémorial C, numéro 1559 du 17 juin 2014.

Ceci exposé, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la Société de L-3524 Dudelange, 68, rue Norbert Metz, à L-3270 Bettembourg, 40, rue de Peppange, de modifier par conséquent l'article deux, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège de la Société est établi dans la Commune de Bettembourg.»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ six cent cinquante euros (650.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SETOCA MUACHO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 avril 2015. Relation: EAC/2015/8713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 avril 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015058828/41.

(150068074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.